Questionnaire 2

**1. Que signifie l’abréviation OLPD ?**

Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données.

**2. Expliquer le plus complètement possible à qui s’adresse et s’applique le RGPD ?**

Tout organisme qui traite des données personnelles pour son compte ou non quels que soient sa taille, son pays d’implantation et son activité, peut être concerné dès lors:

* qu'elle est établie sur le territoire de l’Union européenne,
* ou que son activité cible directement des résidents européens.

Le RGPD concerne aussi les sous-traitants qui traitent des données personnelles pour le compte d’autres organismes.

**3. Dans le RGPD, en quoi le « Champ d’application territorial » a-t-il une influence en suisse ?**

La Suisse faisant partie de l’europe, toutes les entreprises, organisations et gouvernements Suisse qui traitent des données à caractère personnel, sont dans l’obligation de respecter le RGPD

*ainsi que toutes les entreprises, organisations et gouvernements situés en dehors de l’Union européenne qui collectent des données à caractère personnel auprès de personnes situées en Europe*

**4. Citer les principaux droits des personnes décrit dans le RGPD**

Droit :

* + au déréférencement
  + d'accès.
  + d'accès indirect.
  + d'opposition.
  + d'information.
  + de rectification.
* d'effacement.
* à la portabilité

**5. Que signifie le « ciblage » au sens du RGPD ?**

pratique courante qui permet de cibler des individus grâce à leurs données personnelles.

**6. Quels sont les obligations que les entreprises suisses doivent remplir afin d’être en conformité avec le RGPD ?**

Au moment de la collecte de données, les entreprises doivent obtenir un consentement clair et éclairé de la part des personnes.

* L’entreprise doit garantir le droit des personnes : droit d’accès, droit de rectification, droit à l’oubli, droit à la portabilité…
* Les entreprises doivent mettre en place les mesures adéquates pour assurer un niveau de sécurité optimal des données personnelles : pseudonymisation, analyses d’impact, tests d’intrusion…
* Toutes les entreprises doivent tenir un registre des traitements et le mettre régulièrement à jour.
* Certaines entreprises ont pour obligation de nommer un Data Protection Officer ou DPO.

**7. Dans quel délai le RGPD prévoit-il qu’une information soit transmise aux personnes concernées en cas de violation d’un système de traitement des données ?**

72H

8. Quelles sont les sanctions prévues par le RGPD ?

Les AC peuvent imposer des amendes administratives.

• En fonction du type d’infraction, les amendes peuvent

s’élever jusqu’à 20 millions d’euros ou, dans le cas

d’entreprises, à 4% du chiffre d’affaires annuel mondial,

selon ce qui est le plus élevé des deux montants.

• Les amendes doivent être déterminées sur la base

des critères listés par le RGPD et sont soumises à un

contrôle juridictionnel et à des garanties procédurales.

• Les Etats membres de l’UE peuvent prévoir des sanctions supplémentaires, y compris des sanctions pénales

**9. « Je suis une manufacture de haute horlogerie basée à la Vallée de Joux (Vaud) qui vend des montres à des personnes domiciliées en France, Belgique, Portugal, Finlande, Grèce et Suisse par le biais d’une boutique en ligne. » Quels règlements/lois dois-je respecter ?**

**10. « Je suis un exploitant de site web (hébergé sur des serveurs basés en suisse) qui a recourt au webtracking pour suivre les activités des visiteurs afin observer leur comportement de navigation et ainsi tirer des conclusions quant aux intérêts, préférences ou habitudes des internautes de l’UE » Quels règlements/lois dois-je respecter ?**

**11. « Je suis un hôtelier du val d’Hérens (VS) qui crée des profils de mes clients italiens, suédois,**

**allemands et polonais afin de leur proposer des offres personnalisées pour d’autres séjours »**

**Quels règlements/lois dois-je respecter ?**